



RÉSISTONS À BRAS OUVERTS

« L'humanité de demain se construit avec l'accueil d'aujourd'hui »

**Rassemblement à 17h30
le mercredi 18 avril
Place du Ralliement à Angers**

LE PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION, EN DÉBAT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE À PARTIR DU 16 AVRIL, EST UN TEXTE DANGEREUX. S'IL ÉTAIT ADOPTÉ, IL INDIQUERAIT UN GRAVE REcul DES DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES EN FRANCE.

Le gouvernement affirme que ce texte allie «humanité» et «efficacité». Il n'en est rien. Ce texte est avant tout répressif : il vise à sanctionner, enfermer, expulser et bannir avec plus de dureté les personnes étrangères.

– PLUSIEURS MESURES SERONT TRÈS PRÉJUDICIALES AUX DROITS DES DEMANDEURS D'ASILE ET PERSONNES MIGRANTES COMME :

- l'augmentation de 45 à 90 jours, voire 135 jours, de la durée possible d'enfermement dans les centres de rétention administrative,
- la diminution du délai de recours (de 30 à 15 jours) devant la Cour Nationale du Droit d'Asile, ce recours devenant non suspensif d'une expulsion,
- la réduction de 120 à 90 jours du délai pour déposer une demande d'asile
- le passage de 16h à 24h de la durée de retenue administrative, sans avocat.

De toutes parts, ce texte est critiqué: Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, HCR (Agence des Nations Unies pour les Réfugiés), Défenseur des Droits, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, Barreau de Paris, association des juges de l'asile, syndicats, juristes, universitaires.

Les Etats Généraux des Migrations, portés par des centaines de collectifs et d'associations locales et nationales engagées aux côtés des personnes réfugiées et migrantes, dénoncent ce projet de loi. Plus largement ils rejettent la politique migratoire répressive du gouvernement, marquée sur le terrain par un acharnement quotidien à l'égard des personnes étrangères.

– POUR MARQUER VOTRE OPPOSITION À CE PROJET DE LOI, VOUS POUVEZ :

- prendre part au rassemblement le mercredi 18 avril à 17h30 Place du Ralliement ANGERS
- téléphoner à votre député.e, votre sénateur ou votre sénatrice*
- envoyer à votre député.e, sénateur ou sénatrice la carte postale jointe (en la glissant dans une enveloppe timbrée) ou un mail recopiant le contenu de la carte :
 - Adresse des élus et contenu du mail : <http://sosmigrants49.org/wp/wp-content/uploads/2018/04/Mail-Elus.pdf>
 - Carte à envoyer : <http://sosmigrants49.org/wp/wp-content/uploads/2018/04/carte.pdf>

NE VOTEZ PAS POUR ÇA !

<http://sosmigrants49.org/wp/>
<https://eg-migrations.org/Ressources>